



Tutorat des Carabins de Tours
10 Boulevard Tonnellé – 37000 Tours

TUTORAT DES CARABINS DE TOURS RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Sommaire

Sommaire	2
<i>Titre 1 : Présentation du Règlement Intérieur</i>	3
Article 1.1 : Règlement intérieur du TCT	3
Article 1.2 : Modification du règlement intérieur	3
<i>Titre 2 : Assemblées Générales</i>	4
Article 2.1 : Contrôle d'admission et de participation	4
Article 2.2 : Modalités de vote	4
Article 2.3 : Procuration	4
<i>Titre 3 : Postes, rôles et membres</i>	5
Article 3.1 : Postes et membres	5
a) Membres fondateurs	5
b) Membres honoraires	5
c) Membres dirigeants	5
d) Les membres adhérents	6
e) Les membres tuteurs	6
f) Anciens membres dirigeants	6
g) Membres invités	
h) Les chargés de missions	
<i>Titre 4 : Droit d'entrée</i>	7
Article 4 : Cotisation	7
<i>Titre 5 : Propriété intellectuelle</i>	8
Article 5 : Propriété intellectuelle	8
<i>Titre 6 : Comportement au sein de l'association</i>	9
Article 5.1 : Conduite associative	9
Article 5.2 : Absences	9



Titre 1 : Présentation du Règlement Intérieur

Article 1.1 : Règlement Intérieur du Tutorat des Carabins de Tours

Le Règlement Intérieur du Tutorat des Carabins de Tours (TCT) est établi par le Bureau conformément à l'article 4 des Statuts. Il a pour objectif de préciser les Statuts du TCT et de montrer le fonctionnement de l'association aux différents membres.

Article 1.2 : Modification du règlement intérieur

Il est susceptible d'être modifié par la majorité des membres du Bureau, à la suggestion d'un ou plusieurs membres dirigeants. Toute modification doit également être soumise à la présentation et à la discussion lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire (AGO).



Titre 2 : Assemblées Générales

Article 2.1 : Contrôle d'admission et de participation

À l'entrée de la salle, un membre du Bureau s'assure que chaque individu participant à l'assemblée générale est effectivement membre du TCT. Les personnes non-membres sont autorisées à assister à l'assemblée générale mais ne sont pas habilitées à participer au vote.

Article 2.2 : Modalités de vote

Les membres présents expriment leur vote par un vote à main levée. Cependant, un scrutin secret peut être requis par un membre présent.

Article 2.3 : Procuration

Un membre du TCT peut se faire représenter lors d'une assemblée par un mandataire, qui doit également être membre, sur présentation d'un document écrit.

Titre 3 : Postes, rôles et membres

Article 3.1 : Postes et membres

a) Membres fondateurs

Le respect des membres fondateurs constitue une exigence fondamentale et incontournable.

b) Membres honoraires

Le respect des membres honoraires constitue une exigence fondamentale et incontournable.

c) Membres dirigeants

1. Président

Le président dirige, représente et coordonne les activités, veille à l'application des décisions prises, et assure la communication interne et externe de l'organisation.

2. Secrétaire

Le secrétaire assure la gestion administrative, la communication interne et externe, la rédaction des procès-verbaux et des comptes-rendus, ainsi que le suivi des documents officiels.

3. Vice-secrétaire

La vice-secrétaire assure également la communication interne et externe ainsi que la gestion des adhésions et le suivi du pôle santé mentale et bien-être.

4. Trésorier

Le trésorier est responsable de la gestion financière, de la comptabilité et du suivi des dépenses et recettes, garantissant ainsi la transparence et la bonne santé financière de l'organisation. Il s'occupe également des partenariats.

5. Vice-trésorier

Le vice-trésorier est également responsable de la gestion financière, de la comptabilité et du suivi des dépenses et recettes, il a de plus la responsabilité des partenariats et du matériel pédagogique.

6. Vice-président chargé du web et de la communication

Le vice-président chargé du web et de la communication assure la promotion des activités, gère les relations publiques, et supervise la communication interne et externe pour renforcer l'image et la visibilité du TCT. Il s'occupe également du site internet.



7. Vice-président chargé du design et de la communication

Le vice-président chargé du design et de la communication assure la promotion des activités, gère les relations publiques, et supervise la communication interne et externe pour renforcer l'image et la visibilité du TCT. Il s'occupe également du design pour les différents pôles de l'association.

8. Vice-président chargé du premier cycle

Le vice-président chargé du premier cycle organise les activités pédagogiques, coordonne les initiatives et soutient le développement académique des étudiants en L2 et L3.

9. Vice-président chargés de la reprographie

Le vice-président est chargé de la reprographie, s'occupe d'imprimer les supports pédagogiques pour les L2-L3 (ronéos, fiches, etc.) dédiés au 1er cycle. Il est exempté de paiements et de rédactions de ronéos. Il se réserve le droit d'encaisser les chèques de caution des adhérents en cas de non respect de la charte des ronéos.

10. Vice-président chargé du second cycle

Le vice-président chargé du second cycle organise les activités pédagogiques, coordonne les initiatives et soutient le développement académique des étudiants en MM1, MM2 et MM3.

11. Vice-président chargé des ECOS

Le vice-président chargé des ECOS s'occupe de coordonner les UEs concernant ceux-ci. Il a donc pour responsabilité d'organiser des ECOS blancs et procéduraux.

12. Vice-président chargé de la santé mentale et du bien-être

Le vice-président chargé de la santé mentale et du bien-être crée des projets pour sensibiliser les étudiants à ces thèmes et les accompagner durant leurs études.

13. Vice-président chargé des innovations sanitaires et sociales

Le vice-président chargé de l'innovation sanitaire et sociale organise différentes manifestations de santé publique coordonnées de manière nationale dans le réseau ISS de l'ANEMF (Lutte contre le sida, Défi Sang Limite, ...). Au niveau local, il organise des événements en lien avec le calendrier de santé publique (Octobre Rose, Movember, Journée contre les violences faites aux femmes...). Il a le rôle de référent et de prévention de l'association et, en ce sens, fait le lien entre le Service de Santé Étudiant (SSE) et le TCT afin d'établir une stratégie de prévention sur chacun des événements de l'association. Il se formera en tant que trusted people et en tant que formateur trusted people.

14. Vice-président chargé de la vie étudiante

Le vice-président en charge de la vie étudiante s'occupe de sensibiliser les étudiants à la culture, au patrimoine en les initiant à des activités de découverte de leur ville, région, histoire, pays...

Le vice-président en charge de la vie étudiante est aussi en collaboration avec les VP ISS et le VP SMBEE afin d'organiser des événements permettant de créer des liens de solidarité entre les adhérents.

d) Les membres adhérents

Les membres adhérents sont tenus à un comportement irréprochable envers les membres tuteurs, dirigeants et conformément au Règlement Intérieur ainsi qu'à la Charte de bonne conduite établie.

e) Les membres tuteurs

Les membres tuteurs sont tenus d'accomplir les missions assignées par les membres dirigeants et d'adopter un comportement exemplaire en accord avec les dispositions du Règlement Intérieur ainsi qu'à la Charte de bonne conduite établie.

f) Anciens membres dirigeants

Le respect des anciens membres dirigeants constitue une exigence fondamentale et incontournable.

g) Membres invités

Les membres invités doivent se conformer aux règles et procédures spécifiques établies par le TCT pendant la durée de leur participation aux activités.

h) Les chargés de missions : le Village Des Spécialités, les échanges-in, échanges-out et inter-chu

h.1) Le Village des spécialités

Il.elle.s valident un UE de vie associative. Au nombre de neuf, cette équipe de CM est responsable de l'organisation du Village des Spécialités de la Faculté de médecine de Tours. Il.elle.s sont sous la responsabilité de le.la vice-secrétaire. Cette équipe peut être adaptée en fonction des besoins spécifiques de l'année. Le Village des spécialités n'est pas tenu de se faire en présentiel chaque année, après concertation entre les membres du bureau du Tutorat des Carabins de Tours et le.la vice-secrétaire. Si cet événement n'est pas maintenu en présentiel, quelle qu'en soit la raison, le.la vice-secrétaire doit travailler sur des alternatives qui permettront aux étudiants d'accéder à toutes les informations nécessaires à leur orientation.

Si le projet a lieu en présentiel :

- Trois chargés des intervenant.e.s qui réalisent la liste des intervenant.e.s et s'occupent de les convier à l'événement. Il.elle.s sont également chargé.e.s d'envoyer les lettres de remerciements après l'événement.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- Un.e chargé.e du pôle recherche qui s'occupe d'organiser les différentes conférences portant sur la recherche biomédicale et le parcours de formation associé. Il.elle réalise également le guide de la recherche.
 - Un.e chargé.e du pôle bien être qui s'occupe d'organiser les différentes conférences et/ou ateliers portant sur le bien être des professionnel.le.s et étudiant.e.s en santé.
 - Trois chargés de logistique qui établissent les besoins en matériels et nourriture pour l'événement et réalisent les supports signalétiques (badges, panneaux, plans, etc).
 - Un.e chargé.e des outils d'orientation qui réalise le livret des métiers de la médecine.
- Si le projet a lieu en distanciel, l'équipe se composera également de 9 personnes, modulable selon les besoins spécifiques de l'année, à savoir :
- 1 chargé de mission coordinateur de l'ensemble des chargés de postes de l'équipe.
 - 3 chargés des intervenants qui réaliseront les interviews des professionnels de santé.
 - 3 chargés du pôle vidéo qui s'occuperont du montage des vidéos.
 - 1 chargé de la communication.
 - 1 chargé du pôle recherche qui s'occupera de l'organisation des différentes conférences.

h.2) Les échanges-in, échanges-out et inter-chu

Les échanges sont récupérés temporairement en tant que chargés de missions jusqu'au 1er septembre 2025. Ils sont composés de trois chargés de missions : un échange-in, un échange-out et inter-chu.

h.3) Le Gala de médecine de Tours

Le bureau du gala de médecine de Tours est récupéré temporairement en tant que chargés de missions jusqu'au 1er septembre 2025



Titre 4 : Droit d'entrée

Article 4 : Cotisation

L'adhésion à l'Association du Tutorat des Carabins de Tours requiert le paiement d'une cotisation annuelle fixée à :

- 10€ pour les étudiants sage-femmes et dentaires
- 26€ pour les étudiants en L2
- 24€ pour les étudiants en L3
- 16€ pour les étudiants en MM1
- 10€ pour les étudiants en MM2
- 15€ pour les étudiants en MM3

Ces sommes constituent le droit d'entrée pour devenir membre adhérent du TCT. Elles soutiennent nos activités et initiatives en faveur des étudiants.

Les membres bénéficient d'avantages exclusifs tels que l'accès à nos ressources pédagogiques, aux événements organisés et à nos services d'accompagnement.

La cotisation finance le fonctionnement de notre structure et assure la qualité de nos services. Son paiement est indispensable pour participer pleinement à nos activités et bénéficier de tous nos avantages.

Dans les cas particuliers, tels que :

- Adhésion en L3 avec présence de dette.s de L2
- Adhésion en L3 avec anticipation de matière.s de l'externat

Le tarif retenu pour l'adhésion sera le plus élevé des 2 années. L'adhérent aura alors accès aux services des 2 années.

Titre 5 : Propriété intellectuelle

Article 5 : Propriété intellectuelle

Les contenus diffusés par le TCT (tels que les enseignements dirigés, les études de cas cliniques, les corrections des annales et les fiches) sont la propriété exclusive de celle-ci.

Toute reproduction, distribution ou vente de ces supports est strictement interdite sous peine de sanctions et de poursuites judiciaires. Ces ressources sont élaborées bénévolement par les étudiants et sont destinées uniquement à un usage interne au sein de l'association.

Les différentes sanctions possibles sont :

- Une exclusion temporaire de l'association, d'une durée définie par les Membres dirigeants comme c'est écrit selon l'article 2.4b) des présents Statuts.
- Une radiation définitive de l'association comme définie selon l'article 2.4c) des présents Statuts
- Des poursuites judiciaires, si les Membres dirigeants considèrent que le préjudice peut mettre en danger l'Association financièrement

Titre 6 : Comportement au sein de l'association

Article 5.1 : Conduite associative

Au sein du TCT, il est primordial d'adopter un comportement exemplaire, respectueux et coopératif envers tous les membres.

De plus, il est impératif de se conformer strictement aux dispositions énoncées dans la Charte de bonne conduite du TCT. Tout comportement contraire à ces principes, tel que le non-respect du Règlement Intérieur, sera sanctionné conformément aux Statuts dans l'article 2.3 et au Règlement Intérieur de l'association.

Article 5.2 : Absences

a) Absences aux ED ou ECC

Un étudiant peut avoir au maximum deux absences injustifiées dans l'année universitaire, au-delà de ce nombre, toute absence à un ED pour les L2-L3 ou ECC pour les MM1-MM2, qu'elle soit justifiée ou non entraînera l'exclusion de l'Association et l'obligation d'adhérer de nouveau à celle-ci pour accéder à ses services, excepté le service des ronéos pour les L2 et L3.

Aucun remboursement de frais d'adhésion ne sera accordé en cas d'exclusion. La justification d'une absence nécessite la présentation d'un certificat médical ou d'une convocation administrative.

b) Absences en ECOS

Après l'inscription aux ECOS, aucune absence injustifiée n'est permise. En cas d'absence injustifiée, cela entraînera l'exclusion de l'Association et l'obligation d'adhérer de nouveau à celle-ci pour accéder à ses services, et aucun remboursement des frais d'adhésion ne sera effectué en cas d'exclusion.

Pour justifier une absence, la présentation d'un certificat médical ou d'une convocation administrative est requise.

Le président, Matteo LAFFON

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Matteo Laffon', written over a horizontal line.

La secrétaire, Énora Ichir

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Enora Ichir', written over a horizontal line.